

Le cri des victimes l'a emporté sur tout

PÉDOPHILIE • En théorie, désormais, les pédophiles ne pourront plus dormir en paix: avec la victoire de l'initiative, leurs crimes n'ont plus droit à la prescription. Mais la mise en pratique sera très difficile.

CHRISTIANE IMSAND

Avec presque 52% des voix, le résultat est relativement serré, mais il est indiscutable. L'adoption de l'initiative contre l'imprescriptibilité des crimes pédophiles est un cri du cœur qu'il faut accepter en tant que tel. Comme en 2004 avec l'initiative sur l'internement à vie des délinquants dangereux, l'émotion a primé sur les arguments juridiques. En théorie, les victimes de pédophiles pourront désormais porter plainte contre leur abuseur durant toute leur vie.

«La concrétisation de l'initiative ne sera pas simple», a d'ores et déjà averti la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. Certaines notions comme la «puberté» ou les «actes d'ordre sexuel ou pornographique» devront être définies. Un énorme chantier législatif nous attend, ont souligné les opposants au texte, issus des rangs du PS, du PRD, du PDC et des Verts.

La présidente de Marche blanche, Christine Bussat, n'y croyait toujours pas hier en fin d'après-midi. D'autant plus que c'est seule avec ses proches qu'elle a mené campagne.

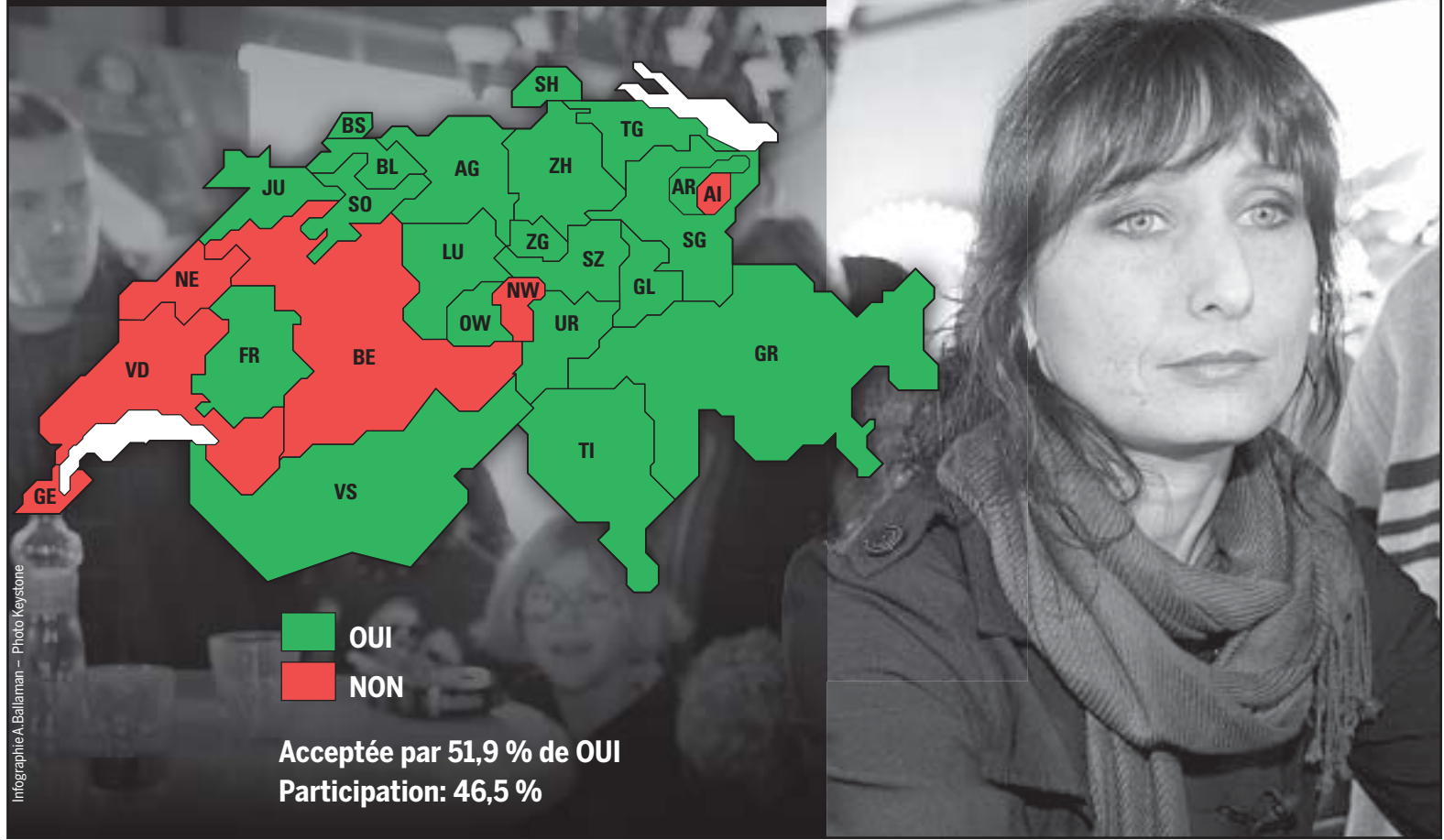
Le Conseil fédéral, les grands partis – à l'exception de l'UDC – et l'Association suisse pour la protection de l'enfant misaient sur le contre-projet adopté en juin par le parlement. Ce dernier avait révisé le Code pénal de sorte que le délai de prescription coure à partir de la majorité des victimes. Celles-ci auraient ainsi pu faire condamner leur abuseur jusqu'à ce qu'elles aient fêté leurs 33 ans.

Il faudra prouver...

Le nouvel article constitutionnel sera cependant difficile à rédiger, on l'a dit. Il faudra fixer un âge légal de la puberté puisque, selon le texte approuvé hier, l'imprescriptibilité ne concerne que les enfants impubères. Sera-t-il le même pour les filles et les garçons? Une bataille d'experts se prépare. Ensuite, les victimes devront, comme aujourd'hui, prouver la véracité de leurs allégations. Or cela devient mission impossible si elles attendent plusieurs décennies avant de porter plainte.

Il faut donc s'attendre à ce que la nouvelle norme pénale ait peu d'impact, à l'instar de l'initiative sur l'internement à vie des délinquants dangereux qui obéissait au même réflexe émotionnel. Elle risque surtout de susciter de faux espoirs chez les victimes car le nouveau texte constitutionnel n'a pas de caractère rétroactif. Il ne s'appliquera qu'aux nouveaux cas. AVEC LES AGENCES

INITIATIVE POUR L'IMPRESCRIPTIBILITÉ DES ACTES PÉDOPHILES



Christine Bussat, présidente de Marche blanche, et Oscar Freysinger (à l'arrière-plan), écoutent des résultats qui confirmeront leur victoire. KEYSTONE

«On se donne bonne conscience à bon compte»

Le psychologue Philip Jaffé, professeur à l'Université de Genève et directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion, s'est engagé contre l'initiative pour l'imprescriptibilité.

Etes-vous surpris par le résultat?

Philip Jaffé: Non, cet objet ressemblait à s'y méprendre à l'initiative acceptée il y a quatre ans, qui concernait l'enfermement à vie des délinquants sexuels. La discussion était aussi très émotionnelle.

Qu'est-ce qui vous a frappé dans la campagne?

Le débat se réduisait à être pour ou contre les victimes. Mais personne ne peut être contre les victimes! Les promoteurs de la Marche blanche ont toute ma considération, mais mon interprétation est qu'ils représentent des victimes du passé: elles ont subi l'époque où les policiers n'écoutaient pas, où le personnel social restait indifférent à leurs

souffrances. Or, on ne parle pas souvent du formidable coup de collier qui a été fait dans ce domaine, même si cela ne suffit pas.

Les politiciens ont été peu présents. Une erreur?

Le politicien «standard» n'a pas voulu être perçu comme étant contre les victimes et il s'est abstenu, effectivement, d'expliquer la complexité de l'enjeu. Ce sont les professionnels qui se sont le plus exprimés. Pourtant, sous réserve d'analyse ultérieure sur les résultats, la Suisse romande a été plus opposée à l'initiative que la Suisse alémanique, où le débat a été moins actif. C'est au moins une bonne nouvelle sur la portée des débats.

L'acceptation de l'initiative a-t-elle pour effet que d'autres crimes non imprescriptibles seront considérés comme moins graves?

Cela pose en effet le problème de la gradation des

crimes. L'imprescriptibilité est réservée à l'extrême horreur. L'extension du concept lézarde tout le système. D'une manière plus philosophique, je suis frappé par la foi extrême dans la justice qui s'exprime ainsi. Comme si la société ne pouvait pas accepter que l'être humain est faillible et donc que les institutions le sont aussi. On ne veut pas accepter que, parfois, on ne puisse pas rendre justice. Alors, dans l'incertitude du monde actuel, on se dit: «On va les attraper et les juger.» C'est une manière de se donner bonne conscience.

Que faudrait-il plutôt faire?

La Suisse n'a pas de véritable instance qui s'occupe du bien et de la protection des enfants, comme les ombudsmen des pays scandinaves. Si une instance était là pour répondre aux cris parfois stridents de la société, cela résorberait beaucoup d'ardeurs émotionnelles... ARIANE GIGON

CANTONS	INITIATIVE MARCHÉ BLANCHE		INITIATIVE ÂGE DE LAVS FLEXIBLE		INITIATIVE DROIT DE RECOURS		INITIATIVE CHANVRE		LOI SUR LES STUPEFIANTS		Participation %
	Oui %	Non %	Oui %	Non %	Oui %	Non %	Oui %	Non %	Oui %	Non %	
Zurich	54,42	45,58	38,83	61,17	38,19	61,81	43,26	56,74	72,29	27,71	51,97
Berne	48,71	51,29	38,99	61,01	29,68	70,32	39,01	60,99	69,27	30,73	42,70
Lucerne	50,93	49,07	35,47	64,53	36,58	63,42	35,77	64,23	70,47	29,53	48,07
Uri	55,09	44,91	38,81	61,19	36,82	63,18	35,90	64,10	64,21	35,79	38,89
Schwytz	57,82	42,18	33,02	66,98	42,35	57,65	33,62	66,38	62,27	37,73	46,30
Obwald	50,01	49,99	31,43	68,57	41,64	58,36	33,15	66,85	64,29	35,71	47,49
Nidwald	47,69	52,31	30,74	69,26	47,44	52,56	31,96	68,04	70,11	29,89	46,70
Glaris	54,41	45,59	40,17	59,83	37,52	62,48	36,45	63,55	65,26	34,74	40,40
Zoug	50,71	49,29	32,03	67,97	36,62	63,38	35,77	64,23	71,92	28,08	50,00
Fribourg	55,01	44,99	47,11	52,89	28,42	71,58	30,32	69,68	66,07	33,93	48,09
Soleure	54,05	45,95	39,21	60,79	31,36	68,64	37,63	62,37	69,60	30,40	45,23
Bâle-Ville	54,50	45,50	46,47	53,53	24,07	75,93	44,73	55,27	76,21	23,79	51,60
Bâle-Campagne	54,04	45,96	40,21	59,79	29,19	70,81	36,39	63,61	73,98	26,02	48,00
Schaffhouse	57,83	42,17	41,40	58,60	32,16	67,84	40,64	59,36	65,64	34,36	60,76
Appenzell AR	51,91	48,09	34,79	65,21	33,27	66,73	36,99	63,01	67,88	32,12	49,20
Appenzell AI	46,81	53,19	25,08	74,92	31,11	68,89	32,99	67,01	65,70	34,30	39,50
Saint-Gall	57,49	42,51	37,59	62,41	37,90	62,10	37,47	62,53	67,70	32,30	47,30
Grisons	53,55	46,45	34,90	65,10	32,25	67,75	38,75	61,25	70,23	29,77	45,67
Argovie	54,42	45,58	37,25	62,75	37,13	62,87	37,11	62,89	69,34	30,66	45,85
Thurgovie	54,29	45,71	34,03	65,97	33,02	66,98	33,93	66,07	64,52	35,48	46,30
Tessin	57,21	42,79	59,65	40,35	33,60	66,40	33,63	66,37	62,99	37,01	40,10
Vaud	39,90	60,10	48,85	51,15	32,59	67,41	28,75	71,25	56,79	43,21	51,04
Valais	56,48	43,52	46,33	53,67	40,14	59,86	29,37	70,63	60,55	39,45	57,46
Neuchâtel	44,81	55,19	50,02	49,98	23,32	76,68	28,52	71,48	64,44	35,56	45,98
Genève	42,93	57,07	51,05	48,95	29,55	70,45	37,94	62,06	74,03	25,97	43,30
Jura	52,42	47,58	59,88	40,12	27,70	72,30	32,20	67,80	64,27	35,73	50,90
TOTAUX	51,87	48,13	41,39	58,61	34,02	65,98	36,81	63,19	68,05	31,95	47,03

AUTRES VOTES

Comme la fumée, le «libre choix» de l'école est balayé

De même que les Fribourgeois et les Valaisans ont exclu la cigarette des établissements publics en acceptant à plus de trois contre un hier la loi cantonale sur la santé.

Ils avaient été appelés aux urnes par des tenanciers de restaurants qui qualifiaient cette interdiction de fumer de «discriminatoire et inutile». Ils ont donc lancé un référendum. Mais les citoyens ont confirmé la nouvelle loi cantonale de manière très claire, en l'approuvant par 82 000 voix contre 26 000, avec une participation de 57,2%.

La loi entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009 et interdira la fumée dans tous les établissements publics, même les plus petits, y compris les bars et discothèques. Les bistrotiers pourront disposer de fumeurs ventilés mais sans service. De plus, la publicité pour le tabac sera interdite dans le canton.

Le «oui» à la nouvelle législation l'emporte largement dans l'ensemble du canton mais plus nettement dans la partie francophone où il recueille plus de 80% des avis. Dans le Haut-Valais, d'où est parti le référendum, le «oui» recueille 67% des suffrages.

Autre objet important parce que plusieurs cantons devront s'exprimer, le libre choix de l'école: Bâle-Campagne était le premier à se prononcer hier sur l'initiative du «Lobby parents» qui préconisait le subventionnement cantonal des écoles privées. Les citoyens l'ont refusée très clairement par 79% des votants. Aucune commune n'a accepté l'initiative.

Les citoyens de Bâle-Campagne ont par contre accepté le contre-projet du parlement. Il prévoit d'augmenter de 2000 à 2500 francs la contribution cantonale annuelle par enfant qui fréquente une école privée.

Pour les opposants, un oui à l'initiative mettrait en danger l'école publique et empêcherait de prévoir à l'avance combien d'enfants fréquenteront quelle école. Pour le «Lobby parents», un oui aurait permis aussi aux familles qui ne sont pas riches de choisir l'école qui convient le mieux au développement de leurs enfants. Le lobby a déposé la même initiative dans les cantons de Soleure, Saint-Gall et Thurgovie et projette de le faire dans les cantons d'Argovie, Zurich et Vaud. A Schaffhouse, les jeunes radicaux veulent lancer une initiative. ATS